



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**COVID-19 - CORONAVIRUS**

Rouen, le 08/03/2020

**Interdiction temporaire, pour les usagers et personnels des établissements scolaires, périscolaires et d'enseignement agricole du département de la Seine-Maritime, résidant dans le département de l'Oise, de se présenter dans ces établissements**

Dans le cadre de la stratégie d'endiguement du virus SARS-COV-2 (dit COVID-19 ou coronavirus), le Préfet de l'Oise a décidé la fermeture pour une durée de quinze jours des crèches et établissements scolaires jusqu'au lycée.

Sur proposition de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, **le Préfet de région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime a décidé l'interdiction, pour les usagers résidant dans le département de l'Oise, de se présenter dans les établissements du département de la Seine-Maritime relevant des catégories suivantes : crèches, écoles, collèges et lycées ainsi que leurs dispositifs périscolaires, relevant tant de l'enseignement général que de l'enseignement agricole.**

**Cette mesure entre en application à compter de ce jour, 8 mars 2020, jusqu'au 22 mars 2020 inclus.**

Cette mesure, s'intégrant dans le cadre du renforcement du dispositif annoncé par le Premier Ministre le 6 mars 2020, s'attache à limiter tout déplacement de nature à augmenter ou favoriser les risques de contagion du virus.

**Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex